

CNAC ACTION, LE BULLETIN

NUMERO 2

Sommaire

- [1 Editorial :Un rêve de fou, devenu réalité](#)
- [2 La CNAC au forum de l'investissement à Tiaret](#)
- [3 Prestations :La retraite anticipée Pourquoi ?](#)
- [4 Conseil d'administration/ CNAC :Mise en place de la commission nationale de recours préalable](#)
- [5 A propos de la COD](#)
- [6 Le système informatique de la CNAC](#)
- [7 Promouvoir les échanges](#)
- [8 Pour mieux connaître la CNAC.](#)
- [9 POUR UNE POLITIQUE DE FORMATION RECONVERSION PERFORMANTE](#)
- [10 Formation à distance](#)
- [11 CRE :L'APPRENTISSAGE PAR L'ACTION](#)
- [12 REGROUPEMENT NATIONAL DES ANIMATEURS CRE/CATI](#)
- [13 CATI :Un chemin vers l'entrepreneuriat](#)
- [14 Statistiques :La CNAC à travers les chiffres](#)
- [15 CARNET](#)

Editorial

1 Un rêve de fou, devenu réalité

L'événement majeur de ce mois d'avril pour la caisse, aura été sans conteste, le premier regroupement national des animateurs des CRE et CATI de tout le territoire national, les 1er et 2 avril au centre touristique de Azur Plage près de ZERALDA. (voir [REGROUPEMENT NATIONAL DES ANIMATEURS CRE/CATI](#))

Pendant deux jours, les deux ateliers (CATI et CRE) auront vécu d'intenses échanges intellectuels entre les animateurs, leur permettant d'affiner leurs expériences respectives et d'assister à la naissance de leur métier.

En effet, accompagner des demandeurs d'emploi dans leur recherche pour les uns et dans la création de leur propre emploi pour les autres, est devenu à l'occasion de l'exercice de leurs missions, un véritable métier en soi: il existe désormais des professionnels dont la principale mission est d'assister les chômeurs dans leur combat personnel contre le chômage.

C'est la conscience aiguë de l'utilité de leur activité professionnelle qui aura été le

sentiment dominant lors de ce regroupement; a telle enseigne qu'il aurait pu sembler à l'observateur extérieur, qu'il s'agissait plutôt d'une rencontre de militants d'une cause que d'un regroupement professionnel.

Le haut niveau des échanges était bien surprenant, s'agissant d'un premier regroupement et les rapports de chacun des CRE et des CATI traduisaient des préoccupations de professionnels aguerris lorsque les plus anciens des animateurs présents n'alignent pas une année entière d'expérience dans leur fonction nouvelle.

Ce regroupement aura, par ailleurs, été l'occasion de faire intervenir des experts extérieurs sur des thèmes en rapport immédiat avec les préoccupations professionnelles des animateurs (bilan des compétences, pour les CRE; micro-crédit, évaluation de projets pour les CATI).

Ce premier regroupement aura non seulement atteint le triple objectif qui lui a été assigné: L'échange d'expériences horizontal (inter-CATI et inter-CRE) les échanges verticaux (DG-centres) et l'acquisition de connaissances professionnelles complémentaires, mais aussi un autre objectif qui n'était pas nécessairement programmé, celui de la prise de conscience d'être des pionniers dans un métier à l'envergure et à l'ambition nationale.

Il est incontestable que les synthèses rédigées par les responsables centraux des projets CRE et CATI aboutiront à un programme de développement et d'animation très riche de l'activité des centres nouvellement créés et déjà tellement productifs. L'utilité de tels regroupements a été soulignée par tous. La Direction Générale réfléchit déjà à la fréquence de leur tenue et aux thèmes qui y seront abordés.

Le dernier mot revient à un observateur extérieur, invité à ce regroupement par la Direction Générale, « Le deuxième métier de la CNAC est bien né, le rêve de fou est désormais une réalité

M. AIT BELKACEM.

2 La CNAC au forum de l'investissement à Tiaret

Sous haut patronage de messieurs le ministre de la PME-PMI et le Wali de Tiaret, un forum a réuni le 04 mars dernier les investisseurs locaux et internationaux, les représentants du ministère de la PME PMI, de l'APSI ainsi que les directeurs de la wilaya.



Au cours de cette journée d'information la direction régionale de la caisse nationale d'assurance chômage a saisi l'opportunité pour sensibiliser aussi bien les investisseurs que les autorités locales sur son rôle dans l'aide à la réinsertion.

Les autorités locales, à travers leurs recommandations issues du forum soutiennent la CNAC dans sa mission d'aide à la réinsertion et demandent l'élargissement des prérogatives du CALPI pour faciliter le démarrage de la micro entreprise.

Le représentant de la PME-PMI a proposé la mise en place d'un réseau de la micro entreprise au niveau de Tiaret piloté par la direction régionale de la CNAC qui apporte sa contribution dans le domaine par le biais de son CATI.

Le représentant de l'APSI offre en outre la possibilité pour la CNAC de bénéficier de certains crédits par exemple sur les tours fabriqués par l'entreprise PMO Constantine. Par ailleurs l'ensemble des directeurs de la wilaya soulignent leur intérêt à initier avec la CNAC des actions qui militent pour la réinsertion. Il y a lieu de remercier sincèrement les autorités locales, administratives de même que les élus pour l'attention et le soutien qu'ils manifestent à la réinsertion professionnelle véritable enjeu pour la CNAC.

Prestations

3 La retraite anticipée Pourquoi ?

Si le décret portant régime d'assurance chômage consacre la réalité d'un phénomène et propose les moyens d'y remédier, celui concernant la retraite anticipée est de caractère plutôt préventif, en amont comme en aval de la situation du chômeur

Dans le dispositif portant préservation de l'emploi et protection du salarié c'est cette dernière qui constitue en fait le véritable objectif de cet ensemble de texte.



La protection sociale du salarié, en effet, donne lieu à deux décrets : le premier relatif à la retraite anticipée et le second au régime d'assurance chômage.

Lorsque l'entreprise est obligée de recourir à la compression, la retraite anticipée représente une des mesures prévues dans le cadre du volet social lui-même contenu dans le plan de redressement interne.

Cette mesure permet aux travailleurs qui remplissent les conditions prévues au décret législatif 94-10, de ne pas être soumis au régime d'assurance chômage qui les contraint à justifier mensuellement leur recherche d'emploi auprès de l'ANEM.



En tant que mesure d'accompagnement des réformes économiques la retraite anticipée est par ailleurs suspendue en cas de retour à l'emploi.

Pour la CNAC, la retraite anticipée est ainsi une issue pour les travailleurs pris en charge et qui arrivent en fin de droits (45 ans et plus pour les femmes et 50 ans et plus pour les hommes).

Dans ce cas la CNAC intervient en tant qu'employeur auprès de la caisse nationale de retraite (CNR), en vue de la liquidation du dossier.

A la différence de la retraite proportionnelle obtenue à la demande du travailleur, la retraite anticipée est imposée à ce dernier dans le cadre du volet social.

Par esprit de solidarité nationale, le législateur se propose d'atténuer les conséquences dues à une transition économique qui exige de l'entreprise de réunir les meilleures conditions de performances et de compétitivité sur le marché de l'emploi et de la production

4 Conseil d'administration/ CNAC : Mise en place de la commission nationale de recours préalable

Un nouvel espace d'enrichissement de la réglementation

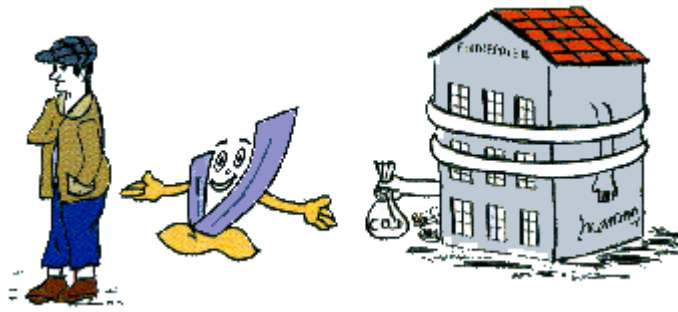
Conformément à l'article 29 du décret législatif 94-11 du 26 mai 94 instituant d'assurance chômage, la caisse nationale d'assurance chômage a procédé le 5 avril 1999 à l'installation de la commission nationale de recours préalable. Cette commission composée de représentants désignés parmi les membres du conseil d'administration comprend deux représentants des travailleurs, deux représentants des employeurs et deux représentants de l'administration.

Le secrétariat de la commission est assuré par le directeur central des prestations, de la réglementation et du contentieux. Cette commission nationale est chargée de traiter les dossiers litigieux introduits par le travailleur licencié ou par l'employeur après remise en cause de la décision prise au niveau de la commission de recours préalable de wilaya et de statuer pour chacun des cas dans un délai de trente jours. La réglementation impose le traitement avec diligence des conclusions, objets de litige des agences auprès des commissions de recours préalable. Il est à noter que pour la caisse nationale d'assurance chômage la mise en place de la commission nationale de recours préalable vient à point nommé conforter la protection des travailleurs particulièrement ceux ayant perdu de façon involontaire et pour raison économique leurs emplois.

Cette instance est donc un relais important vers une jurisprudence quant à l'interprétation des textes liés à l'assurance chômage. Elle est par ailleurs un nouvel espace d'enrichissement de la réglementation et de la production des normes.

5 A propos de la COD

En Algérie le régime d'assurance chômage se caractérise par l'implication directe de l'employeur. Cette implication a la prise en charge du travailleur compressé qui remplit les conditions énoncées aux articles 6 et 7 du décret législatif 94-11 portant régime d'assurance chômage, se traduit de deux manières:



Il s'agit d'abord pour l'entreprise de verser pour chaque travailleur compressé et au moment de son départ une indemnité de licenciement équivalente à 3 mois de salaire en attendant le premier versement de l'indemnité chômage par la CNAC.

La même entreprise participe pour chacun des travailleurs pris en charge, à une contribution dite d'ouverture de droits ou COD, (article 10 et 13 du décret législatif 94-11 modifiée et complétée par la loi No 98-07 du 02 août 1998) qu'elle verse à la CNAC.

Si l'entreprise n'est plus en mesure de verser la totalité du montant de la COD, elle s'engage par une convention qui doit préciser le nombre de mois sur lequel s'étalera l'échéancier que pourrait lui consentir la CNAC.

Si l'échéancier porte sur un délai supérieur à 15 mois, l'employeur se doit de verser un intérêt égal à 50% du taux appliqué par le trésor public en matière de rémunération des placements. Les entreprises dissoutes sont soumises à un dispositif qui selon le cas fait intervenir le trésor ou les banques pour prendre en charge les COD.

L'obligation faite aux employeurs de s'acquitter de cette contribution d'ouverture de droits souligne l'importance de la mission de la préservation de l'emploi.

La COD qui est en effet la deuxième source de financement de la CNAC, après les cotisations des salariés et des employeurs se trouve utilisée indirectement pour soutenir les actions d'aides à la réinsertion tel que prévu par l'article 5 complété du décret 94-188 portant statut de la CNAC.

Elle reste par ailleurs un moyen dissuasif pour l'employeur qui aurait tendance à abuser de la mesure de compression d'effectifs.

R. AKKACHE

6 Le système informatique de la CNAC

Assurer son autonomie vis à vis de la Caisse Nationale d'Assurances sociales, améliorer la qualité de ses services, répondre aux besoins d'informations, internes ou externes, ce sont

là, les principaux objectifs définis par notre caisse dans sa stratégie d'information et dans son plan directeur informatique. C'est dans cette optique aussi, que la Caisse Nationale d'Assurance Chômage s'est dotée d'applications spécifiques, prenant ainsi en charge d'une manière automatique l'ensemble des données qui découlent de ses activités.



En effet, notre système d'information s'articule autour d'une organisation décentralisée renforcée par le réseau informatique mis en place : Treize réseaux locaux

Configuration Direction Générale

TABLEAU DE BORD

1 serveur,
2 postes manager
3 postes gestionnaires

Configuration Directions Régionales

TRAITEMENT PAIEMENT PRESTATIONS

Serveurs 13.
4 postes de saisie par DR soit 52 postes.
1 poste Manager par DR soit 13 postes
1 poste Gestionnaire par DR soit 13 postes

répartis à travers le territoire national, reliés à celui du siège et interconnectés par des lignes commutées (téléphonique), selon une topologie de maillage complet. Les applications développées sont destinées à assurer les traitements suivants:

- La tenue à jour des fichiers relatifs aux dossiers déposés par les employeurs ayant fait l'objet d'une compression d'effectif, Le calcul de la contribution d'ouverture de droits conformément à la réglementation
- Le paiement des indemnités de chômage aux assurés inscrits à la caisse.

port de cet outil est actuellement double, il permet dans le cadre du premier métier de la caisse de procéder au paiement de nos assurés, mais aussi de disposer de données qualitatives qui nous permettent de mener à bien notre deuxième métier, à savoir la réinsertion des "clients" dans le marché de l'emploi.

W BENADJAUD

Coopération

7 Promouvoir les échanges

C'est en 1996, que la direction

générale de la CNAC a entamé ses premières activités parmi lesquelles figurait celle de la coopération qui encadre depuis, les efforts de coordination des actions entreprises dans le domaine de la protection sociale aux niveaux national et international.



Cette activité représente aussi un outil de perfectionnement du cadre structurel et des instruments réglementaires qui assurent le bon fonctionnement de la caisse.

Au niveau national, la caisse développe ses relations avec les organismes de la protection sociale (CNAS -CNR-CASNOS) pour coordonner ses actions aux niveaux des espaces communs. Elle entreprend également avec les organismes de l'emploi (l'ANEM et l'ANSEJ) d'organiser la complémentarité de leurs actions en matière d'emploi.

Sur le plan international, l'environnement de la CNAC est diversifié. Aussi, plusieurs missions ont mené des cadres centraux et régionaux auprès de l'UNEDIC (FRANCE), qui en sont revenus, forts des enseignements tirés de l'expérience capitalisée par cet organisme dans le domaine de l'assurance chômage et avec lequel des échanges entretenus ont par ailleurs contribué à la mise en place du centre de documentation de la CNAC. Les relations avec le CANADA ont porté sur l'adaptation à notre environnement du modèle de ce pays relatif aux techniques de la recherche emploi et de l'aide au travail indépendant. La mise en oeuvre des techniques canadiennes s'est vue renforcée par l'organisation dans le cadre du projet PNUD/ALG/97/004 au niveau du centre de formation de Turin (Italie), d'une formation au profit de l'encadrement de la CNAC. Cette formation présentée sous forme d'atelier sur la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant a été consolidée par un voyage d'étude à Chambéry (France).

Par ailleurs, des consultants relevant de l'union européenne ont exprimé le souhait d'initier des actions de coopération avec la CNAC dans le cadre du programme MEDA. Ce premier contact a donné lieu à la présentation d'une fiche technique qui récapitule les besoins et les attentes de la Caisse notamment en matière d'aide à la réinsertion professionnelle, de ressources de documentation et de formation.

La CNAC est en outre membre affilié de l'AISS depuis octobre 1998. Cette affiliation offre à la CNAC l'avantage d'un perfectionnement technique et administratif de son dispositif. La collaboration avec les membres de l'association ouvre des perspectives d'échange d'informations de confrontation d'expériences et d'aides mutuelles. Cette adhésion contribue également au rapprochement entre les membres de l'Association et des Institutions internationales telles que l'OIT.

*OIT: organisation Internationale du Travail.

*AISS: Association Internationale de la Sécurité Sociale.

MANSOUR RACHID

8 Pour mieux connaître la CNAC.

La CNAC a pour but d'assurer contre le risque chômage les travailleurs susceptibles de perdre leur emploi de façon involontaire et pour raison économique. Pour ce faire deux missions principales sont mises en oeuvre. Il s'agit de la mission, de prestation qui a pour objet le versement aux travailleurs victimes de la perte involontaire d'emploi d'une indemnité dite d'assurance chômage ainsi que l'aide à la réinsertion destinée à permettre aux travailleurs concernés de retrouver un emploi.

Pour l'exécution de ces missions, la CNAC dispose de structures comprenant une direction générale dont le siège est à Alger et treize (13) directions régionales concernant l'ensemble du territoire et compétentes pour au moins une wilaya et au plus six (06) wilayas.

Toujours conformément au texte de création, la CNAC est administrée par un conseil d'administration. Ce dernier qui comprend dix neuf (19) membres est représentatif de tous les partenaires requis pour mener à bien la couverture du risque chômage.

Il s'agit de l'UGTA, de la fonction publique, du patronat, de l'administration centrale du budget, celle de l'emploi, et des représentants de la CNAC.

Pour son financement, la CNAC est alimentée d'une part, à partir des cotisations émanant de l'ensemble des travailleurs en activité ainsi que des employeurs; D'autre part à partir d'une autre source dite contribution d'ouverture des droits ou C.O.D. que l'employeur est tenu de verser pour chaque travailleur victime de la compression au titre du décret législatif 94-09 portant préservation de l'emploi et protection des salariés.

Dans les faits, les travailleurs concernés par des mesures de compressions, dans le cadre des volets sociaux inclus dans les plans de redressement interne des entreprises, perçoivent leur indemnité depuis Août 1994. Jusqu'à l'installation effective des structures de la CNAC, courant 1996, la CNAS, par le biais de cellules prévues à cet effet s'est chargée de cette mission. Depuis, la CNAC s'efforce de répondre chaque jour un peu mieux aux exigences de ses attributions.

Ainsi, la mise en place du réseau informatique pour l'ensemble des structures à l'échelon national est une preuve supplémentaire du souci d'être en amélioration constante, quant à la qualité des services offerts et à la maîtrise avérée du domaine pour lequel cette institution a été conçue.

S'agissant de la mission d'aide à la réinsertion, non moins importante, elle se concrétise aujourd'hui à travers la mise en place de deux mesures à savoir, le centre de recherche emploi (CRE) dont le but principal est d'offrir les meilleures techniques et outils en vue de retrouver le plus rapidement possible un emploi salarié, ainsi que le centre d'aide au travail indépendant (CATI) qui offre par ailleurs aux affiliés CNAC les moyens de monter leur propre affaire. Elle se concrétise également par d'autres opérations telles la formation reconversion, la formation à distance et l'alphabetisation; l'objet étant ici de revaloriser les capacités du travailleur ayant perdu son emploi pour raison économique et augmenter ainsi ses chances de réemploi.

ABOUNABIL

Formation

9 POUR UNE POLITIQUE DE FORMATION RECONVERSION PERFORMANTE

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), à travers une expérience pilote, a réalisé en décembre 1998 une action de formation-reconversion, au profit de ses prestataires, dans le cadre d'une Convention Cadre signée avec le Secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle (S.E.F.P) en mai 1998.

Cette action a concerné sept (07) wilayas du territoire national : Annaba -Sétif - Constantine - Batna – Sidi Bel Abbés - Chlef et Béchar et a porté sur trois (03) spécialités : à savoir revêtement et décoration; chauffage et plomberie, et sculpture sur plâtre.

Une cérémonie de clôture de la session a été organisée le 14 février 1999 à Sétif à laquelle ont assisté le Secrétaire d'Etat à la Formation Professionnelle, le Directeur Général de la CNAC, les autorités locales, ainsi que les cadres de différentes institutions.

La région de Sétif a représenté le lieu privilégié de cette action car le plus grand nombre de stagiaires y est concentré (80 sur 212 stagiaires). De plus, les trois (03) spécialités retenues dans le programme y ont été expérimentées. Au cours de cette cérémonie des attestations de qualification dans lesquelles sont mentionnées les différentes tâches enseignées ont été remises aux stagiaires.

Un regroupement des formateurs impliqués dans cette action pilote, s'est tenu le 3 avril 1999 à l'I.N.F.P d'EI-Biar afin d'évaluer et de valider les programmes de formation-reconversion concernant la catégorie I (Ouvriers) et touchant les trois (03) autres spécialités.

Les travaux de ce regroupement ont porté essentiellement sur le réajustement des programmes déjà enseignés afin de garantir un succès optimal sur le plan pédagogique. L'étude des programmes élaborés initialement par un groupe de travail constitué de cadres exerçant au niveau de l'I.N.F.P d'EI-Biar a été axée sur une évaluation des pré-requis des prestataires et a abouti à plusieurs recommandations entre autres, la modification de certains thèmes du programme; l'élaboration d'un guide d'entretien afin de garantir un bon système d'orientation des stagiaires; la programmation d'une étude de programmes de formation élargie éventuellement à d'autres spécialités.

L'objectif essentiel de ces recommandations consiste à rendre ces opérations de



formation plus performantes. Le secteur de la formation professionnelle est un partenaire privilégié et même incontournable dans la mesure où le but des programmes est d'apprendre un métier.

Les prestataires de la C.N.A.C ont déjà exercé des métiers et ont des pré-requis; Si ceux-ci sont insuffisants pour accéder à un emploi, il s'agit pour la C.N.A.C, d'augmenter leurs chances d'employabilité afin qu'ils puissent se réinsérer le plus rapidement possible.

Il faut nécessairement institutionnaliser cette fonction de formation aussi bien au niveau de la C.N.A.C qu'au niveau du secteur de la formation professionnelle pour pouvoir reconvertir un prestataire dans un métier porteur et à un coût raisonnable.

K.ZENAKHRI

10 Formation à distance

Renforcer les chances de réemploi.

Dans le cadre de son programme d'aide à la réinsertion des travailleurs ayant perdu involontairement leur emploi, la C.N.A.C, développe un certain nombre d'actions, parmi lesquelles la formation et le recyclage, qui constituent des voies privilégiées pour la réinsertion.

Il s'agit de permettre à ces personnes d'accéder rapidement à une qualification complémentaire ou à une reconversion professionnelle, de nature à faciliter leur réinsertion, la formule retenue repose sur un mode de formation très souple qui aménage la formation à distance par une réduction très sensible des durées de formation (entre 06 et 12 mois au lieu de 24 à 30 mois) compensée par ailleurs par la multiplication des exercices pratiques d'application (le nombre en a été quadruplé). Les domaines d'activité liés aux formations qui sont dispensées sont aussi nombreux que variés, il s'agit pour les cycles longs (12 mois) de l'informatique (Technicien informatique de gestion). Les emplois de bureau (comptabilité, fiscalité, commerce, gestion ressources humaines.) Banques et Assurances (niveaux C.A.P et B.P) Habillement (couture prêt-à-porter), Coiffure dames,

Agriculture (élevage petits animaux, protection végétaux, horticulture paysagisme), Tourisme (guide touristique, réceptionniste). Quant aux cycles courts (01 à 04 mois) ils concernent la radio et télévision (dépannage et réparation), photographie professionnelle, informatique (initiation ou reconversion en langue arabe).

Les candidats sont informés, par voie d'affiches et de dépliants, sur les spécialités de formation, la durée, les débouchés, ceci pour leur permettre le choix de la spécialité qui répond au plus près à leurs préoccupations ou projets de réinsertion. Les candidats sont recensés par les services de la C.N.A.C qui se chargent de leur inscription auprès des structures de l'organisme formateur à savoir le centre national d'enseignement professionnel à distance (CNEPD).

Dès leur inscription, les candidats sont répartis selon leurs spécialités et reçoivent chacun l'ensemble des cours se rapportant au cursus de formation, ainsi que la série de devoirs qui s'y rattachent. Ils reçoivent en outre, un calendrier des séances de regroupements pour la réalisation des travaux pratiques et manipulations. L'évaluation

de la formation est organisée de façon périodique tandis que la sanction finale est préparée par le C.N.E.P.D, elle débouche selon le cas sur l'obtention d'une attestation de fin de formation pour les formations courtes dites qualifiantes ou d'un diplôme d'Etat pour les formations diplômantes (longues). A cet effet, une convention a été signée entre la C.N.A.C et le C.N.E.P.D, fixant les conditions et modalités d'organisation de ces formations.

La mise en oeuvre des opérations connaîtra deux phases. La première a constitué en une opération pilote, circonscrite à Alger pour un effectif de 200 personnes, la seconde qui verra la généralisation progressive à l'ensemble du territoire national, touchera des effectifs plus importants (1 000 à 3000 éléments en 1999).

A. TOUMI

Centre de recherche d'emploi (CRE)

11 L'APPRENTISSAGE PAR L'ACTION

Les centres de recherche d'emploi aujourd'hui présents dans toutes les directions régionales sont le fruit d'une action amorcée voilà plus d'une année. C'est en effet en mars 1998 que l'opération pilote CRE a démarré à Alger. Elle doit son extension à l'évaluation positive qui en a été faite



Les nouvelles conditions économiques et les changements sociaux conduisent vers l'avènement de nouvelles pratiques et comportements sociaux.

L'introduction de mesures d'employabilité nouvelles dans notre pays s'inscrit dans le courant des réformes actuelles et est fonction des changements économiques et sociaux qui se produisent actuellement.

Aussi, la CNAC a entrepris de développer durant l'année 1998, sa deuxième mission c'est à dire l'aide à la réinsertion professionnelle des prestataires de l'assurance chômage.

En collaboration avec des experts canadiens, et dans un cadre organisé de coopération dans le domaine de l'emploi, une série de mesures d'employabilité favorisant la réinsertion ont été mise en place, à savoir le centre de recherche d'emploi (CRE) et le

centre d'aide au travail indépendant (CATI), qui s'avèrent être des mesures efficaces au regard des taux élevés de réussite enregistrée au Canada.

Pour la mesure CRE, la méthode consiste à centrer les efforts des prestataires considérés comme des "clients" à la recherche active d'un emploi. Le chercheur d'emploi devient un travailleur autonome, puisqu'il doit considérer sa recherche d'emploi comme un emploi en soi. C'est là l'élément essentiel du concept.

Les participants à une session de CRE travaillent en groupes de 12 à 16 personnes sous la direction d'un animateur qui fournit le soutien, l'information et le matériel nécessaires.

Le but est de rendre le chercheur d'emploi autonome dans sa démarche de réinsertion au marché de l'emploi, et vise à l'aider à trouver le meilleur emploi correspondant à ses qualifications et compétences dans les délais les plus brefs possibles.

Le CRE s'appuie sur quelques principes dont:

- L'apprentissage par l'action;
- Le développement des attitudes et capacités nécessaires pour faire face à des situations difficiles;
- Développer une plus grande confiance en soi;
- Mettre en valeur les qualités et les aptitudes professionnelles de l'individu ;
- Amoindrir les difficultés en offrant à l'individu l'environnement et les outils nécessaires à la réalisation de son but.
- A l'issue de la session qui dure trois semaines, un suivi sur un minimum de trois (03) mois est assuré. Durant cette période, le participant peut utiliser les services du centre tel que la documentation (annuaires, monographie, nomenclature des postes, etc..) Les lignes téléphoniques, le secrétariat (photocopieur, micro-ordinateur etc..), les conseils et informations sur le marché de l'emploi.

La première session du CRE pilote s'est déroulée du 14/03/1998 au 01/04/1998 à Alger dans les locaux de la Direction Régionale d'Alger sis au centre Familial de Ben Aknoun. Le nombre de participants à cette expérience pilote était de 12, Malgré leur différence d'âge, de profil, d'expérience dans le domaine professionnel, une dynamique de groupe s'est rapidement instaurée. Etant donné les résultats satisfaisants de ce projet pilote, une démultiplication s'est opérée au niveau des treize (13) directions régionales. En effet, sur les 12 participants à la session pilote, 07 ont retrouvé un emploi, et tous, ont adhéré aux principes, assimilés les techniques de recherche d'emploi et retrouvés la confiance en soi.

Ces critères qui permettent de juger de la réussite de la session sont de nature qualitative et non pas quantitative. Afin que cette mesure soit accessible au nombre le plus important possible de demandeurs d'emploi, notre caisse s'efforce d'étendre ces mesures en direction de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) et du Secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle (SEFP) notamment par

Nos clients témoignent

Le CRE m'a permis de trouver une dynamique efficace de recherche d'emploi. En effet, il m'a suffi d'une semaine au CRE pour obtenir trois entrevues avec des employeurs, alors qu'il m'avait fallu une année toute entière pour obtenir la même chose. Et quelles entrevues !

des actions de formation. C'est ainsi que des animateurs de ces deux institutions ont reçu des formations avec les animateurs de la CNAC, et financée par celle-ci.

La première session du CRE pilote s'est déroulée du 14/03/1998 au 01/04/1998 à Alger dans les locaux de la Direction Régionale d'Alger sis au centre Familial de Ben Aknoun. Le nombre de participants à cette expérience pilote était de 12, Malgré leur différence d'âge, de profil, d'expérience dans le domaine professionnel, une dynamique de groupe s'est rapidement instaurée. Etant donné les résultats satisfaisants de ce projet pilote, une démultiplication s'est opérée au niveau des treize (13) directions régionales. En effet, sur les 12 participants à la session pilote, 07 ont retrouvé un emploi, et tous, ont adhéré aux principes, assimilés les techniques de recherche d'emploi et retrouvés la confiance en soi.

Ces critères qui permettent de juger de la réussite de la session sont de nature qualitative et non pas quantitative. Afin que cette mesure soit accessible au nombre le plus important possible de demandeurs d'emploi, notre caisse s'efforce d'étendre ces mesures en direction de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) et du Secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle (SEFP) notamment par des actions de formation. C'est ainsi que des animateurs de ces deux institutions ont reçu des formations avec les animateurs de la CNAC, et financée par celle-ci.

H. ZITOUNI.

Mme L.Y.

Je remercie les animateurs algériens, car ils ont réussi a me faire sortir de ma léthargie et me considérer non comme un chômeur mais comme un chercheur d'emploi actif. a préoccupation de chacun est devenue la préoccupation de tous .

M. B.F

Grâce au CRE, je suis arrivé à me repositionner vis-a-vis de mon objectif professionnel .

M. A.B

Durant ces journées, j'ai reçu un ensemble d'enseignements, d'orientation, d'investissement très efficaces et bénéfiques pour la recherche d'emploi. En plus, des moyens matériels ont été mis a ma disposition a savoir fournitures téléphone, fax, traitement de texte, photocopie, etc.

M. A.B

Le CRE a le mérite également de nous faire profiter mutuellement des expériences des participants, et ce en plus du soutien moral et psychologique des animateurs .

M. R.L

Je pense sincèrement que ce centre est un acquis social, éducatif et psychologique très important pour l'avenir de l'Algérie .

M. S.M

12 REGROUPEMENT NATIONAL DES ANIMATEURS CRE/CATI

Un grand Rendez-vous;

La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) a procédé au début d'avril courant au premier regroupement national des conseillers animateurs des centres de recherche d'emploi (CRE) et des centres d'aide au travail indépendant CATI depuis leur formation organisée en juillet 1998 à Ben Aknoun.

Les experts, invités à ces assises soulignent d'emblée le niveau de maîtrise des différents mécanismes liés à la remise sur le marché de l'emploi des affiliés CNAC, (l'emploi salarié ou travail indépendant).

Pour l'atelier CATI, il s'agissait de mesurer le degré d'assimilation du concept ATI et de la démarche entrepreneuriale et en évaluer les capacités d'adaptation à l'environnement tout en contribuant à l'enrichissement des connaissances des conseillers-animateurs.

A travers les thèmes liés aux rôles des banques et financement de projets (Micro-Crédit), l'évaluation des projets, la gestion des projets et les techniques de communication et circulation de l'information animés par des consultants externes notamment L'ABEF et L'ISGP, les participants ont mené un débat intense avec le premier intervenant en l'occurrence monsieur BOUABDALLAH qui a exposé les fondements et les principes du micro-crédit.

Monsieur Seghir Abdelaziz de l'institut PME a abordé la méthodologie d'approche et des attitudes à adopter pour mettre en place une entreprise. Il a mis en relief l'approche psychologique et la disponibilité qui déterminent le profil du futur entrepreneur.

Monsieur RAKED directeur de l'ISGP a dans le même ordre d'idée axé son intervention sur les comportements la connaissance de l'environnement qui font les compétences du manager.

Monsieur Bitouri, consultant à l'ISGP, a abordé quant à lui le thème sur la communication et ses vertus au profit d'un futur entrepreneur. La seconde journée du regroupement sans doute la plus édifiante, était consacrée au bilan d'activité des CATI de toutes les directions régionales. Ce qui atteste que l'implantation des CATI a bel et bien été mené à terme et que les conseillers animateurs ont pratiquement dans leur ensemble bien assimilé le concept ATI.

La tenue d'un tel regroupement a permis aux participants notamment les conseillers animateurs d'échanger leurs expériences et confronter par la même leurs idées.

En ce qui concerne l'atelier CRE, l'essentiel des communications a été présenté par les conseillers animateurs CRE.

Mlle Saadoudi consultante à l'ISGP est intervenue en outre sur le thème lié au bilan de compétences.

L'ensemble des communications étaient axées sur le concept CRE en lui même, et les actions à mener pour le rendre plus efficace. L'absence d'un système d'informations sur le marché de l'emploi et son impact sur les activités du CRE a été souligné à travers une communication traitant de l'information sur le marché de l'emploi. Il a été préconisé de collecter des données sur le marché local de l'emploi avec une

méthodologie appropriée.

Les animateurs CRE des 13 directions régionales ont souligné l'impact des techniques d'animation sur le comportement des "clients" et leur adaptabilité aux différentes catégories professionnelles.

L'importance des pistes d'emploi dans le concept CRE est revenu comme un leitmotiv à travers l'ensemble des interventions. Tous les canaux devraient être pris en compte pour la recherche d'emploi y compris par le biais d'Internet qui n'est plus une vision futuriste aujourd'hui.

Le CRE Annaba s'est distingué par la présentation d'un diaporama sur le concept et les missions du CR. Conçu pour un usage interne, ce support gagnerait à être affiné et proposé à tous les centres CRE.

L'atelier a permis d'établir et d'évaluer le premier bilan de ses activités. Il a été préconisé des journées d'informations et de sensibilisation en direction des employeurs potentiels.

La présence et les multiples interventions du directeur général de la caisse nationale d'assurance chômage durant les deux journées au niveau des deux ateliers, n'ont pas manqué de stimuler davantage les séminaristes impliqués dans cette mission d'aide à la réinsertion des travailleurs licenciés pour raison économique, mission difficile et exaltante à la fois.

(Synthèse:R.M)

13 CATI :Un chemin vers l'entrepreneuriat

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage a mis à la disposition de ses affiliés désirant créer leurs propres emplois un nouveau dispositif, le CATI. Ce nouveau centre a pour mission d'accompagner les chômeurs, appelés désormais "Clients", dans le montage d'une entreprise individuelle.



Cet accompagnement assuré par un encadrement spécialisé comprend trois phases: la première est celle du pré-démarrage du projet où le promoteur est à la recherche d'une idée de projet compatible avec son environnement socio-économique et social.

Avec l'orientation de son conseiller-animateur, il entamera la deuxième étape directement liée à la réalisation de son projet. Cette étape constitue une formation adaptée aux besoins du client et de son projet dans des domaines techniques tels que

l'étude technico-économique, l'étude financière ainsi que celle des sources de financement du projet.

Lors du démarrage effectif du projet, le conseiller-animateur développe l'esprit entrepreneurial chez les clients à l'aide de moyens adaptés à chaque client afin qu'il assure la pérennité de son entreprise.

La troisième étape consiste à accompagner <ces créateurs> sur cinq années, période de suivi jugée nécessaire pour la réussite de l'activité du promoteur. L'analyse première des résultats de l'expérience pilote au niveau d'Alger a suscité le besoin de créer d'autres centres d'où la décision de démultiplier cette mesure en l'élargissant aux treize (13) directions régionales de la CNAC.

K Rouabhia

Statistiques

14 La CNAC à travers les chiffres

Les quatre tableaux ci-dessous reprennent respectivement les effectifs actuellement pris en charge. Evolution trimestrielle des effectifs cumulés durant l'année 1998. L'état comparatif de janvier 1998 à janvier 1999, ainsi que la situation des effectifs arrêtée à la fin février. Ces tableaux représentent dans leur ensemble une image chiffrée de la population prise en charge.

A nos lecteurs
A compter de ce numéro,
CNAC ACTION
publiera régulièrement l'état
statistique résultant de l'activité
de la CNAC

Effectifs pris en charge par la CNAC				
Dossiers	DEPOSES	ADMIS	MIS PAIEMENT	FIN DE DROITS
EPE	114.003	104.006	97.737	31.294
EPL	75.568	67.166	65.474	15.701
PRIVES	941	776	1.091	378
TOTAL	190.512	171.948	164.302	47.373

Evolution trimestrielle des effectifs cumulés pris en charge durant l'année 1999				
Période	MARS 1998	JUIN 1998	SEPT 1998	DEC 1998
Dossiers déposés	135.190	163.286	177.104	188.007
Dossiers	103.737	136.991	156.010	164.630

Admis				
Dossiers mis en paiement	93.752	115.196	139.974	154.286

Etat comparatif période 1998 / 1999			
Période	JANVIER 1998	JANVIER 1999	ECART
Dossiers déposés	114.658	189.075	74.417
Dossiers Admis	94.002	168.895	74.893
Dossiers mis en paiement	83.096	160.339	77.243

Situation cumulée de prise en charge des effectifs des EPL dissoutes

75.568 dossiers déposés par les entreprises publiques locales auprès des agences de la CNAC dont 67.166 dossiers admis à bénéficiaire des prestations de l'assurance chômage soit 88,88 % des dépôts cumulés.

Situation arrêtée au 28 février 1999	
Dossiers déposés	190.512
Dossiers admis	171.948
Dossiers mis en paiement	164.241

15 CARNET

DECES

Le président du Conseil d'Administration et l'ensemble du personnel de la CNAC profondément attristés par le décès de l'oncle de monsieur **AIT BELKACEM Mahrez** Directeur Général de la CNAC, présentent à ce dernier ainsi qu'à toute sa famille leurs sincères condoléances. Que Dieu le miséricordieux accueille le défunt en son vaste royaume.

DECES

Le Directeur Général, Le président du Conseil d'Administration et l'ensemble du personnel de la CNAC profondément consternés par la disparition tragique de l'époux de **Madame YAKOUBI née BELGAÏD Malika** employé à l'agence Tizi-Ouzou, présentent à cette dernière ainsi qu'à toute sa famille leurs sincères condoléances. Que Dieu le miséricordieux accueille le défunt en son vaste royaume.

FELICITATIONS

A l'occasion de la journée internationale de la **Femme**, les autorités locales, administratives ainsi que les élus ont tenu à féliciter notre directrice régionale de Tiaret . **Mme SI M'RABET Kheïra** a reçu un diplôme d'honneur paraphé par le président d'APC de la ville de Tiaret. Cette distinction souligne en particulier les efforts professionnels accomplis par l'intéressée

PUBLICATION

Direction de la publication	M.AÏT BELKACEM
Direction de la rédaction	R.AKKACHE & R.MOURAH.
Saisie et montage	Farida SAÏDANI
Assistant	Med.Chérif MOUSSAOUL.
Dessin	RACHID MANSOUR.

Bulletin de liaison de l'AISS

Dépôt légal N°464-99 .

Rue des 4 canons. ALGER

Téléphone : 02-73.20.96, 02-73.23.57, 02-73.25.17, 02-73.30.62, 02-73.27.46

Téléphone fax : 02/73.22.31